



COMPRENDRE LES SOCIÉTÉS AGRICOLES

Lundi 6 octobre 2025
De 9h30 à 13h et de 14h à 17h30

Sensibiliser et autonomiser les paysans dans leur prise de décision lors de la création d'une société agricole ou lors de l'entrée / sortie d'un.e associé.e



Journée 1

Identifier les différences et les obligations entre une entreprise individuelle / personne physique et une société agricole / personne morale.
Identifier les étapes clés lors de la création d'une société agricole, la chronologie et les interlocuteurs.
Comprendre le statut d'associé (acquisition, ses pouvoirs, ses obligations)
Définir les différentes formes de sociétés agricoles : juridique, fiscal, organisation
Identifier les points de vigilance par rapport à la Politique Agricole Commune (PAC) et les sociétés agricoles.



Maison Paysanne de l'Aude - 1 avenue Salvador Allende - 11 300 Limoux



Lundi 6 octobre 2025
De 9h30 à 13h et de 14h à 17h30

